



Déclaration de la FSU au CSE du 4 juillet 2019

L'année aura été marquée par diverses mobilisations des personnels, motivées par des mesures régressives, une philosophie de la compétition et de la sélection. Elles se sont heurtées à l'autoritarisme et à la surdité du gouvernement. Ce dernier refuse une nouvelle fois d'augmenter les salaires des agent-es de la Fonction publique ! Pas de dégel de la valeur du point d'indice, pas de mesures générales, pas d'abrogation du jour de carence... Quant aux non-titulaires, ils devront également attendre...

La circulaire de rentrée pour l'école primaire confirme une politique ministérielle faite d'injonctions, de guides de « bonnes pratiques », d'enseignements resserrés sur des fondamentaux. Elle fait table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et nie la professionnalité des enseignant-es. Elle nie les spécificités de l'école maternelle, en la centrant trop exclusivement sur des apprentissages instrumentaux faisant fi des besoins et des étapes de développement inhérentes à ces très jeunes élèves.

La circulaire de rentrée sur l'école inclusive ne répond pas aux principales préoccupations en se concentrant uniquement sur les élèves en situation de handicap et en ne proposant aucun moyen pour la formation en présentiel, le recrutement ou encore l'accès à un vrai métier d'accompagnant-e.

Les réformes du bac et des lycées déstructurent les formations. Les programmes des voies générale, technologique et professionnelle, publiés tardivement et élaborés sans concertation, posent de nombreux problèmes... En lycées professionnels, les dispositifs imposés et généralisés comme la co-intervention ou le chef d'œuvre sont déjà source de désorganisation et de détérioration des conditions de travail des enseignant-es. La mobilisation inédite autour du baccalauréat et du DNB révèle le fort mécontentement des personnels. A tous les niveaux de l'éducation, les collègues subissent des pressions et de multiples tentatives de faire taire la contestation : la FSU dénonce cet autoritarisme et sera particulièrement vigilante au respect des droits des personnels.

Aujourd'hui, le CSE doit étudier le décret relatif au contrôle de l'instruction dispensée dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, présenté en application de la loi « Pour l'école de la confiance ». Même si la FSU continue à s'opposer à cette loi et qu'elle défend avant tout un service public de l'éducation, elle acte quelques modestes avancées dans ce décret d'application qui renforce le cadre réglementaire du contrôle du contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille, ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat et les sanctions en cas de manquements des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés hors contrat.

Ce CSE doit aussi étudier un certain nombre de textes en application de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». La FSU a déjà exprimé son désaccord de fond avec cette loi qui va accentuer les inégalités d'accès à la formation professionnelle et qui ne répond pas aux enjeux de la formation d'aujourd'hui.

Elle tient aussi à dénoncer le manque de dialogue social du gouvernement sur ses questions, qui sont quand même de première importance, notamment pour la formation des jeunes. A ce jour, le ministère n'a pas tenu sa promesse d'ouvrir des discussions sur les conséquences qu'a cette loi sur l'éducation nationale. De plus, le ministère du travail, ne daigne même pas

recevoir la FSU pour discuter notamment de la place et du rôle des partenaires sociaux dans les nouvelles architectures des commissions paritaires consultatives.

Pour la FSU, les décrets CPC ne respectent pas l'esprit de la loi. Sous prétexte de rendre majoritaire la présence de représentants d'organisations syndicales de salariés et d'organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, le gouvernement a fait le choix de l'éviction des formateurs et des usagers de la formation professionnelle dans la procédure de création des certifications. Pour la FSU, c'est une erreur historique qui aura de graves conséquences sur le fonctionnement même des CPC et à terme sur la qualité des titres et diplômes professionnels.

Les personnels réclament toujours un autre projet pour l'École. C'est pour cela, que dès la prochaine rentrée, la FSU continuera son combat pour un projet éducatif permettant de lutter contre les inégalités. Elle prendra les contacts avec l'ensemble des fédérations de l'éducation, les parents d'élèves et les organisations lycéennes pour poursuivre les mobilisations nécessaires.